

# LE DÉPARTEMENT AGIT AU QUOTIDIEN POUR LES SEINE-ET-MARNAIS

### L'ÉDUCATION

- 132 collèges publics entretenus et rénovés par le Département
- 12 000 collégiens bénéficiaires de l'aide à la restauration collective (Cantine77)
- Des frais de transport limités pour les collégiens : cartes Sco'l'R et Imagine'R
- Des services numériques pour les enseignants et les collégiens : un espace numérique de travail (Myclass77, Mystage77..)

### LA SOLIDARITÉ

- 14 maisons départementales des solidarités
- 1 maison départementale des personnes handicapées
- 115 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
- 8 500 assistants maternels agréés
- Et en moyenne chaque année : 30 000 bénéficiaires du RSA accompagnés par un référent unique
- 16 000 bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie
- 19 000 visites médicales d'enfants effectuées par les services de la protection maternelle et infantile

### LE SPORT ET LA JEUNESSE

- 16 000 ordinateurs dans les collèges
- Plus de 200 bourses attribuées chaque année pour le BAFA (brevet d'animateur)
- Plus de 700 associations sportives soutenues

### LA CULTURE ET LE PATRIMOINE

- 5 musées départementaux et le château de Blandy-les-Tours
- Plus de 280 associations culturelles soutenues
- Une médiathèque départementale
- Des archives départementales

### L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 40 M€ investis pour le déploiement du très haut débit sur toute la Seine-et-Marne (fibre optique)
- Des centaines de contrats signés avec les communes et les intercommunalités pour apporter une aide financière au développement d'équipements et de services de proximité

### LES MOBILITÉS

- 4 330 km de routes départementales entretenues
- 14 lignes de bus Express pour 30 000 voyageurs/jour
- 20 stations de covoiturage
- Organisation des circuits spéciaux de ramassage scolaire
- Pam77 : l'aide au transport des personnes handicapées (120 000 courses/an)
- Plan Vélo77 : développement d'un réseau de pistes cyclables à l'échelle du département

### L'ATTRACTIVITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT

- Une marque de territoire lancée en 2020
- Un réseau d'ambassadeurs pour promouvoir le territoire
- 1er pôle touristique européen (Disneyland Paris)
- Développement du slow tourisme
- Aide à l'implantation, à l'innovation et au développement des entreprises avec Seine-et-Marne Attractivité
- Un plan santé pour l'attractivité médicale

### L'ENVIRONNEMENT

- 140 000 ha d'espaces boisés (24 % de la superficie du Département)
- 1 réserve internationale de biosphère (forêt de Fontainebleau et bocage gâtinais)
- 18 sites Natura 2000
- 22 espaces naturels sensibles ouverts au public
- 4 400 km de cours d'eau
- La plus grande zone humide d'Île-de-France : La Bassée
- 100% des communes accompagnées pour l'amélioration de la qualité de l'eau potable

### L'AGRICULTURE

- 1<sup>er</sup> département agricole d'Île-de-France
- 336 000 ha de surface agricole
- 2 900 exploitations agricoles dont environ 160 en bio
- 5 700 actifs (chefs d'exploitation, salariés..)

### LA SÉCURITÉ

- Le SDIS (Service départemental d'incendie et de secours) financé à près de 85% en fonctionnement par le Département
- 118 000 interventions / an
- 69 casernes
- 4 800 agents

## 23 CANTONS

Le territoire de chaque canton est défini sur des bases essentiellement démographiques. Les 46 conseillers départementaux sont au service d'un territoire dynamique et diversifié.



## CHIFFRES CLÉS

1,4 million d'habitants  
507 communes  
23 intercommunalités

## QU'EST-CE QU'UN DÉPARTEMENT ?

Le mot vient du verbe "départir", qui signifie "séparer" en ancien français. Les départements ont été créés le 4 janvier 1790 en remplacement des anciennes "provinces". Au fil des années, les contours de nombreux départements ont évolué. Ceux de la Seine-et-Marne restent fidèles à ses frontières de 1790. **La France compte 96 départements en métropole et 5 en outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion et Mayotte).**

## QU'EST-CE QU'UN CONSEIL DÉPARTEMENTAL ?

Le Conseil départemental est au département ce que le Conseil municipal est à la commune. Il décide donc des actions à mettre en œuvre sur son territoire. Le Conseil départemental (ou Département) est une collectivité territoriale. L'assemblée délibérante du Département est élue au suffrage universel direct pour six ans. Le département est divisé en cantons qui servent chacun à l'élection de deux conseillers départementaux, un binôme composé d'une femme et d'un homme. Ils assurent ainsi la représentation de la diversité des territoires et la parité au sein de l'assemblée. En Seine-et-Marne, soit la moitié de la région Île-de-France, il existe 23 cantons représentés par 46 conseillers départementaux. L'assemblée actuelle a été élue en juin 2021.

## LE RÔLE DU PRÉSIDENT

- Il est le chef de l'exécution juridique des opérations administratives et applique les décisions budgétaires.
- Il est chargé de l'administration. Le président délègue certaines missions à d'autres conseillers. Ensemble, ils forment l'exécutif du Conseil départemental. En Seine-et-Marne, le président est assisté de 13 vice-présidents et d'un questeur. L'Assemblée fixe la politique et les grandes orientations du Conseil départemental.
- Il fixe l'ordre du jour des assemblées plénières et propose les rapports soumis à délibération.
- Il assure la préparation et l'exécution des délibérations du Conseil départemental.
- Il représente le Département en justice.

## LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

Toutes les décisions importantes, comme le vote du budget, y sont prises lors des **réunions plénières et publiques**.

La majorité absolue de ses membres est nécessaire pour que les délibérations soient valables. Le président doit réunir le Conseil départemental au moins une fois par trimestre avec un ordre du jour déterminé.

En Seine-et-Marne, l'Assemblée se réunit généralement tous les deux mois à l'Hôtel du Département, situé à Melun.

**La Commission permanente** comprend, en Seine-et-Marne, le président, les vice-présidents et les conseillers départementaux représentatifs de toutes les tendances politiques de l'Assemblée.

Elle assure la mise en œuvre des actions de l'Assemblée départementale. Ses réunions ne sont pas publiques.



**Les Commissions techniques** sont chargées d'étudier et d'émettre un avis sur les dossiers avant qu'ils ne soient soumis au vote de l'Assemblée. Elles sont au nombre de sept :

- Aménagement du territoire, Politiques contractuelles, Environnement et Agriculture
- Administration générale
- Routes, transports et mobilités
- Solidarités
- Éducation, Vie associative, Jeunesse et Sports
- Culture, Patrimoine et Tourisme
- Finances

**Département de Seine-et-Marne**  
Hôtel du Département | CS 50377 | 77010 MELUN  
01 64 14 77 77 | [seine-et-marne.fr](http://seine-et-marne.fr)



## Exécutif



**Jean-François PARIGI**  
Président du Département de Seine-et-Marne

## VICE-PRÉSIDENTS

**Olivier LAVENKA**  
Aménagement du territoire, routes, politiques contractuelles, agriculture

**Daisy LUCZAK**  
Finances, ressources humaines, commande publique

**Brice RABASTE**  
Transports, mobilités

**Anne GBIORCZYK**  
Enfance, famille, présence médicale

**Bernard COZIC**  
Solidarités

**Sarah LACROIX**  
Jeunesse, réussite éducative, innovation pédagogique

**Xavier VANDERBISE**  
Collèges

**Béatrice RUCHETON**  
Environnement

**Denis JULLEMIE**  
Habitat, logement, renouvellement urbain, politique de la ville

**Véronique VEAU**  
Culture, patrimoine

**Christian ROBACHE**  
Sécurité, bâtiments départementaux

**Nathalie BEAULNES-SERENI**  
Enseignement supérieur, formation professionnelle

**Bouchra FENZAR-RIZKI**  
Sports

## Assemblée Départementale

2021/2028

### CANTON DE CHAMPS-SUR-MARNE



Julie GOBERT  
Vincent ÉBLÉ

### CANTON DE CHELLES



Céline NETHAVONGS  
Brice RABASTE

### CANTON DE CLAYE-SOUILLY



Véronique PASQUIER  
Olivier MORIN

### CANTON DE COMBS-LA-VILLE



Virginie THOBOR  
Jean LAVIOLETTE

### CANTON DE COULOMMIERS



Sophie DELOISY  
Michel JOZON

### CANTON DE FONTAINEBLEAU



Béatrice RUCHETON  
Pascal GOUHOURY

### CANTON DE FONTENAY-TRÉSIGNY



Daisy LUCZAK  
Jean-Marc CHANUSSOT

### CANTON DE LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE



Cindy MOUSSE-LE GUILLOU  
Ugo PEZZETTA

### CANTON DE LAGNY-SUR-MARNE



Bouchra FENZAR-RIZKI  
Christian ROBACHE

### CANTON DE MEAUX



Sarah LACROIX  
Jean-François PARIGI

### CANTON DE MELUN



Nathalie BEAULNES-SERENI  
Denis JULLEMIE

### CANTON DE MITRY-MORY



Nathalie MOINE  
Anthony GRATACOS

### CANTON DE MONTEREAU-FAULT-YONNE



Majdoline BOURGEOIS-EL ABIDI  
Patrick SEPTIERS

### CANTON DE NANGIS



Nolwenn LE BOUTER  
Jean-Louis THIÉRIOT

### CANTON DE NEMOURS



Isoline GARREAU  
Bernard COZIC

### CANTON DE OZOIR-LA-FERRIÈRE



Mireille MUNCH  
Laurent GAUTIER

### CANTON DE PONTAULT-COMBAULT



Sara SHORT-FERJULE  
Smaïl DJEBARA

### CANTON DE PROVINS



Sandrine SOSINSKI  
Olivier LAVENKA

### CANTON DE SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY



Véronique VEAU  
Vincent PAUL-PETIT

### CANTON DE SAVIGNY-LE-TEMPLE



Marie-Line PICHERY  
Éric BAREILLE

### CANTON DE SERRIS



Anne GBIORCZYK  
Thierry CERRI

### CANTON DE TORCY



Claudine THOMAS  
Yann DUBOSC

### CANTON DE VILLEPARISIS



Emma ABREU  
Xavier VANDERBISE

## LES GRANDES COMPÉTENCES

Les compétences du Département sont définies par la loi.

### → Accompagner à chaque âge de la vie

Responsable des politiques sociales sur le territoire, le Département protège, soutient et accompagne les familles et enfants, les personnes âgées ou en situation de handicap et tous les Seine-et-Marnais qui rencontrent des difficultés d'insertion sociale et professionnelle.

### → Favoriser la réussite des collégiens

En matière d'éducation, le Département joue un rôle fondamental. Il construit et entretient les collèges publics du territoire, assure le service de transport et de restauration scolaire. Il anime également de nombreux dispositifs sportifs, culturels ou éducatifs.

### → Agir pour les territoires et la mobilité

Entretenir les 4 300 km du réseau routier départemental pour sécuriser les déplacements des usagers est une compétence majeure du Département. À cela s'ajoutent des aides aux transports collectifs et à la mobilité. Il finance également des réseaux et des projets d'infrastructure. Le Département soutient les communes et intercommunalités en investissant directement dans leurs projets.

## L'ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE



Plus de 5 000 agents sont employés au Département au sein des différentes directions dont :

- 523 à la Direction des routes
- 460 assistants familiaux accueillent des enfants à leur domicile
- 1 135 dans les Maisons départementales des solidarités
- 1 500 dans les collèges



### → Proposer une offre culturelle, touristique et de loisirs de qualité

Qu'ils soient sportifs, artistiques ou de pleine nature, la Seine-et-Marne est un territoire riche en loisirs, qui bénéficie d'une offre touristique variée. Le Département œuvre au quotidien pour promouvoir cette offre, la rendre attractive et accessible au plus grand nombre.

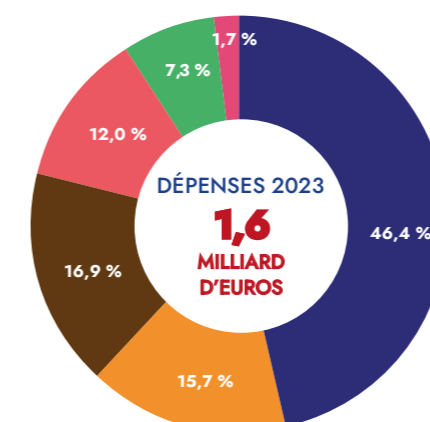
### → Être à votre écoute

Le Département met tout en œuvre pour faciliter l'accès à ses services : web, dématérialisation, e-services. Grâce à ses équipes d'accueil et à un traitement moderne et rapide du courrier, chacun trouve réponse à ses questions.

### → Assurer votre sécurité

Le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de Seine-et-Marne compte 4 500 sapeurs-pompiers (dont 1 800 professionnels) qui assurent des missions de lutte contre les incendies et de secours aux personnes. Son fonctionnement est financé à près de 85 % par le Département.

## LE BUDGET 2023



### → Accompagner à chaque âge de la vie

46,4 % du budget

Action sociale, prévention médico-sociale

### → Agir pour les territoires et la mobilité

15,7 % du budget

Aménagement, environnement, aide aux communes, réseaux et infrastructures

### → Être à votre écoute

16,9 % du budget

Administration générale

### → Favoriser la réussite des collégiens

12,0 % du budget

Enseignement (construction et entretien du bâti)

### → Assurer votre sécurité

7,3 % du budget

Sécurité (SDIS)

### → Proposer une offre culturelle, touristique et de loisirs de qualité

1,7 % du budget

Jeunesse, culture, sport, tourisme

# LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE

